



## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Québec  
Le Canada  
Le territoire

### Préconisations pour la continuité d'activité pour les services et établissements sociaux et médico-sociaux

(Petite enfance, protection de l'enfance, hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées, hébergement d'urgence/généraliste (OHA, OMA...) et pour demandeurs d'asile et réfugiés (CAI, MSA, CASA, OPA...), foyers de jeunes travailleurs, Pensions de famille, Foyers de travailleurs migrants...)

Cette fiche a été réalisée à l'attention des responsables des structures sus indiquées qui se dirigent vers un PCA, afin qu'ils se préparent au moment où l'épidémie de Covid-19 pourrait passer de la phase 1 (Clusters dans certaines parties du territoire) à la phase 2 (diffusion de l'épidémie à l'ensemble du territoire, sans ou presque un pic/déclin (épidémie mondiale)).

Les responsables :

- doivent se tenir régulièrement informés de la situation épidémiologique (<https://www.santemontreal.ca/covid-19>) et des stratégies définies par les pouvoirs publics.
- se tiennent prêts à informer l'ARS sur la situation des structures (niveau quotidien du nombre de malades dans l'établissement, de malades hospitalisés, des décès et de l'absentéisme).

#### Contexte général :

Le coronavirus est un virus émergent, ce qui implique que la population n'a pas développé d'immunité. Ce fait, ainsi que la transmission interhumaine, peut lui permettre d'affecter une grande proportion de la population.

Ceci constituerait une grave menace, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi pour l'activité sociale et économique du pays (avec un absentéisme qui peut impacter plus ou moins fortement tous les secteurs d'activité).

L'élaboration d'un plan de continuité d'activité (PCA)<sup>1</sup> est recommandé aux responsables des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

En l'absence d'un PCA, nous vous recommandons les mesures suivantes :

<sup>1</sup> Préparation du secteur médico-social et social à une pandémie globale - Fiche de recommandations élaborée par le OMS en collaboration avec : le OHC, le OMS et le OPA - Mars 2020